

# Réunion des clubs de Reims- CBRC et de Champfleury

Le 30 JUIN 2020

Présents :

CBRC : Ch. Ruaux ; G. Bertin

Champfleury : N. Coubart, M. Lé, P. Guy

Comité : M. Pottelette

MBC : J-C. Dazy

M. Pottelette dirige les débats

En préambule, quelques rappels :

- La MBC met ses biens immobiliers à la disposition de tous les sociétaires. On n'interdit donc pas l'occupation des locaux aux sociétaires
- Le locataire ancien doit préserver ses droits d'occupation des locaux compte tenu de ses remboursements de frais auprès de la MBC. Il est souverain au niveau de l'occupation des salles.

N. Coubart rapporte son entretien avec le maire de Champfleury : les agents de service de la mairie sont entièrement occupés à l'entretien des salles de classe pendant la pandémie. Les vacances scolaires commencent dès la fin de la semaine, il est donc possible de récupérer la salle.

G. Bertin propose de poursuivre le partage de la MBC selon l'occupation des salles déjà mise en place lors de la récente reprise des tournois, c'est-à-dire :

- lundi et jeudi après-midi : CBRC

- lundi soir et mercredi après-midi : Champfleury

La fréquentation des tournois est reprise, en respect du guide sanitaire élaboré par la FFB à 50% le soir ; et inférieure à 30% le jour pour Chamfleury à 50% pour le CBRC

Le tarif des tournois reste convenu jusque fin août :

2,50 € pour les membres du CBRC lors des tournois de Champfleury

3,50 € pour les membres de Champfleury lors des tournois du CBRC

pas de surplus pour les non adhérents.

Une participation des frais est demandée au club de Champfleury au prorata du nombre de séances d'occupation des locaux calculé par G. Bertin soit 30/mois

Reprise éventuelle de négociation en septembre si une nouvelle vague d'épidémie reprenait.